Marchés publics de travaux

La réception des travaux, le Décompte Général et Définitif (DGD) et la garantie de parfait achèvement

2 jours (14h00) | ★★★★½ 4,6/5 | MP-6820295 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 395 € ht

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Maîtriser les opérations de réception
- Gérer la procédure de DGD
- Sécuriser la fin des relations contractuelles

Sur l'année 2025, le taux d'atteinte des objectifs est de 98,21%

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme

Prérequis

Connaître la réglementation générale des marchés publicde travaux ou avoir une pratique dans ce domaine.

Un quiz d'évaluation doit obligatoirement être rempli à l'issue de la session pour valider les acquis de la formation.

Public concerné

Responsables de services marchés, rédacteurs, gestionnaires, ingénieurs et techniciens chargés du suivi d'exécution et/ou de la réception des marchés de travaux, maîtres d'œuvre publics ou privés, conducteurs d'opération, assistants à maîtrise d'ouvrage

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

1er jour

Maîtriser les opérations de réception

- Le rôle et la responsabilité des acteurs (MOA, MOE et entreprises)
- Les dispositions du nouveau CCAG Travaux
- Le droit à réception
- Le caractère contradictoire de la réception
- Les opérations préalables à la réception des travaux
- La réception tacite en cas de défaillance de la maîtrise d'ouvrage
- La décision de réception du maître d'ouvrage
- La date d'effet de la réception
- Les dispositions relatives aux opérations alloties
- Le suivi des délais d'exécution
- Le calendrier d'exécution pour les travaux allotis

Gérer les réserves

- La réception sous réserves d'épreuves
- La réception sous réserves d'exécution de prestations
- La réception avec réserves (malfaçons et imperfections)
- Les opérations de levée des réserves
- Les réfactions de prix
- Le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE)

Gérer la réception partielle et la mise à disposition

- Les réceptions partielles
- Les mises à disposition
- Le suivi des délais d'exécution partiels

CAS PRATIQUE
Utilisation des formulaires : EXE4, EXE5, EXE6, EXE7, EXE8, EXE9

2e jour

Calculer le solde financier du marché

- Le rôle et la responsabilité des acteurs (MOA, MOE et entreprises)
- Le point de départ de la procédure
- Le projet de décompte final
- La récapitulation des prétentions financières (indémnités et réserves)
- Le décompte final arrêté par le maître d'ouvrage
- Le Décompte Général et Définitif (DGD)
- Le paiement du solde
- Le DGD tacite
- Les pénalités
- La révision définitive

CAS PRATIQUE
Établissement d'un Décompte Général

Savoir mettre en oeuvre la garantie de parfait achèvement

- Le rôle et la responsabilité des acteurs (MOA, MOE et entreprises)
- Le principe et le contenu de la garantie légale et contractuelle de parfait achèvement
- La retenue de garantie ou la garantie à première demande
- Les malfaçons et la procédure de frais et risques
- Les travaux modificatifs ou confortatifs résultant des épreuves
- Les désordres
- Les vices cachés
- La fin du marché
- La levée des sûretés financières
- La prolongation du délai de parfait achèvement

CAS PRATIQUE
Mise en oeuvre de sûretés financières
Appréhender l'utilisation de l'IA dans un domaine très pointu

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d’évaluation des acquis

Évaluation des acquis :
Quiz avant la formation et après la formation pour mesurer les acquis, la progression.

Évaluation à chaud :
À la fin de la formation, un bilan qualité dématérialisé pour mesurer l'atteinte des objectifs de la formation.

Évaluation à froid :
À J+3 mois, une e-évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle.

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.